

Mise en ligne : 14 avril 2016.
Dernière modification : 11 septembre 2018.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES MINES D'AÏN-KERMA Création des Mines de la Lucette

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/La_Lucette_\(Mines_de\).pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/La_Lucette_(Mines_de).pdf)

Mines de La Lucette
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1918)

[...] Le rapport ... donne des indications... sur les mines algériennes d'Aïn-Kerma¹ et de Haminat, la première se développant favorablement, la seconde rencontrant des obstacles. [...]

Société d'Aïn-Kerma
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 août 1920, p. 341)

La Lucette a déclaré transférer à la Société d'Aïn-Kerma, 4, r. de Rome, Paris, la demande en concession des mines d'antimoine d'Aïn-Kerma et de Bizot (Constantine) qu'elle sollicite.

MINES DE LA LUCETTE
(*Le Sémaphore algérien*, 30 avril 1921)

Au centre de Constantine, les travaux suivent leur cours à la mine d'antimoine d'Aïn-Kerma.

Concessions de mines
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 février 1923)

Il est fait concession à la Société des mines d'Aïn-Kerma, 4, rue de Rome, Paris, de la concession d'antimoine d'Aïn-Kerma comprenant 388 hectares, située dans les communes d'Aïn-Kerma et de Bizot (Constantine). La durée de la concession est de 75 ans et le montant de l'indemnité d'invention est de 40.000 francs.

Société des mines d'Aïn-Kerma
(*Le Sémaphore algérien*, 6 février 1923)

Un décret vient de faire concession à cette société, des mines d'antimoine comprises

¹ Ce gisement paraît être distinct de celui que les Mines du Djebel-Felten exploitaient dans la même commune.

dans les limites des communes d'Aïn-Kerma et de Bizot (arrondissement et département de Constantine). Cette concession, qui prendra le nom de concession Aïn-Kerma, aura une étendue de 388 hectares.

CONSTITUTION
Société des mines d'Aïn-Kerma
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 2 mars 1923)

Capital 1 million de francs divisé en 10.000 actions de 100 fr. Siège social, à Paris, 4, rue de Rome. Conseil d'administration : MM. Portier, Biver, Dubar, Faure et Thillaye du Boullay. Statuts déposés chez M^e Constantin, à Paris. — *Petites Affiches*, 26 février 1923.

MINES DE LA LUCETTE
(*Le Journal des finances*, 9 mars 1923)

Cette société fait apport de ses titres divers sur la concession du Kheneg, communes d'Aïn-Kerma et de Bizot, a une nouvelle société constituée avec un capital de .1 million en 10.000 actions de 100 fr., sous la dénomination Société des mines d'Aïn-Kerma:

ALGÉRIE
Société des mines d'Aïn-Kerma
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1923)

La concession d'Aïn-Kerma pour antimoine et métaux connexes ayant été accordée, la Société des mines d'Aïn-Kerma, filiale de la Société nouvelle des mines de La Lucette, vient d'être définitivement constituée, 4, rue de Rome, Paris. Le capital est de 1 million de francs et la nouvelle société n'aura qu'à rembourser à La Lucette la valeur des travaux effectués pour obtenir la concession. Les administrateurs sont MM. [Henri] Portier, [Marcel] Biver, [Gustave] Dubar, [Joseph] Faure, [Henry] Heyndrickx et [Raymond] Thillaye du Boullay.

Mines de La Lucette
(*Le Journal des finances*, 30 avril 1926)

[...] Les actives recherches poursuivies dans ce gîte [de La Lucette] n'ont, en effet, pas encore permis la reconnaissance d'une suite durable de ce gîte. Il en est de même du gîte d'antimoine oxydé des mines d'Aïn-Kerma. [...]

Sté des mines de La Lucette
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1928)

Les diverses sociétés qui gravitent autour de La Lucette — mines d'Aïn-Kerma, Mines

de Cho-Don et La Lucette elle-même — tiendront leur assemblée générale, 4, rue de Rome, le 21 mai.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1928)

Le dernier Bulletin de la Société Amicale des anciens élèves de l'École d'Alais signale les mutations suivantes :

M. Crozatier, directeur des Mines d'antimoine d'Aïn-Kerma, par Constantine.

L'industrie minière en Algérie

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1928)

Les sommes inscrites au crédit de la colonie en 1928 au titre de participations sont de 3.815.953 fr. pour le Zaccar, 214.678 fr. pour Aïn-Kerma, 65.513 fr. pour Koudiat Tagma, 14.392 fr. pour Beni-Himmel et 19.800 fr. pour Djebel-Haomar.

Voici donc, d'après ces données, comment s'établit pour 1927 la production par société :

ANTIMOINE	
Sté des mines d'Aïn-Kerma	280

Société nouvelle des mines de La Lucette

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1929)

[...] Des recherches ont également été effectuées à la mine du Kheneg, en Algérie, voisine d'Aïn-Kerma, où un tonnage de minerai intéressant a été reconnu. [...]

L'Industrie de l'antimoine en France

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1929)

[...] Il existe dans la Mayenne une seule fonderie d'antimoine de première fusion, c'est celle de La Lucette. [...] L'usine de La Lucette a traité, outre les minerais de ses gisements miniers, 820 t. d'autres minerais et produits antimonieux : **187 t. de minerais oxydés algériens (où la Société de La Lucette possède une concession)**, 347 t. de sulfures boliviens, **254 t. de sulfures nord-africains** et 32 t. de minerais sulfurés provenant de la mine de Kerdevot (Finistère).

L'effectif comprend un total de 186 personnes dont 140 ouvriers sont employés aux usines. [...]

MAYENNE

Société des mines de La Lucette

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} janvier 1934)

[...] L'exploitation à la mine du Genest devra être arrêtée, à moins d'une découverte imprévisible, dans le courant de l'année 1934, à cause de l'épuisement du gîte. La société pourra cependant continuer à traiter dans ses usines de la Mayenne les minerais provenant du gisement d'Aïn-Kerma (département de Constantine). Mais ces minerais oxydés sont moins avantageux à traiter que ceux du Genest qui contiennent un peu d'or.

Par ailleurs, la société se plaint de l'insuffisance de la protection douanière. L'antimoine provenant de Chine, du Mexique et, même, de Tchécoslovaquie n'acquiesce qu'un droit d'entrée de 12 francs aux 100 kilos. Pour remédier à cette concurrence, la société a procédé à des compressions de dépenses qui touchent cependant à leur plafond.

NAISSANCE

(*Les Annales coloniales*, 2 février 1935)

M. Pierre Thiéry, directeur des Mines de La Lucette, à Aïn-Kerma (Constantine), et Mme, née Georges-Picot, sont heureux, d'annoncer la naissance de leurs fils Laurent (21 janvier).

Société nouvelle des mines de La Lucette

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juin 1935)

[...] Le fait principal de l'exercice a été l'épuisement complet du gisement et l'arrêt définitif de l'exploitation de la mine du Genest. Les usines ne sont plus alimentées que par la mine du Kheneg, en Algérie et par celles adjacentes d'Aïn-Kerma, filiale de la société. [...]

Les mines algériennes en 1935

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} avril 1936)

Quatre permis d'exploitation (Aïn-Kerma, Kheneg, Koudiat Touba, Koudiat-Tagma) ont été renouvelés pour 3 ans dans le département de Constantine.

Société nouvelle des mines de La Lucette

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1936)

L'exploitation de notre mine de Kheneg en Algérie, ainsi que celle adjacente de notre filiale d'Aïn-Kerma, ont fourni un appoint important de minerais pour l'approvisionnement de nos usines [du Genest (mayenne)], mais les recherches précédant de très peu l'exploitation, les tonnages reconnus restent très limités ».

Situation de l'industrie minière de l'Algérie

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} mars 1937)

Aïn-Kerma (antimoine). — Une campagne de sondages au diamant doit être entreprise au début de 1937.

Concession des mines
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 février 1937)

Par décret en date du 29 janvier 1937, a été autorisée la mutation de propriété résultant de l'acquisition par la Société nouvelle des mines de La Lucette de la concession des mines d'antimoine, mercure et métaux connexes de Hammimate [ou Hamimat] (département de Constantine).

Les demandes de dérogations à l'application des 40 heures
dans les exploitations minières de l'Algérie
(L'Écho d'Alger, 14 novembre 1938)

Concession de Taya et d'Hammimate : Société des mines d'Aïn-Kerma (antimoine), dérogation totale trois mois.

Concession d'Aïn-Kerma et permis d'exploitation du Kheneg : Société des mines d'Aïn-Kerma (antimoine), prorogation de trois mois de la dérogation accordée par l'arrêté du 19 août 1938.

Mines de La Lucette (Société nouvelle des)

[Desfossés 1956/636]

Objet : [fab. de régule, de sulfure et d'oxydes d'antimoine](#). Usines : [Le Genest \(Mayenne\)](#).

Filiales : [Mines d'Aïn-Kerma \(Algérie\)](#), [Metal Smelting \(Angleterre\)](#).